RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 - 782 DU 07 FEVRIER 2024

portant nomination des membres du Conseil d'administration du Centre de Formation pour l'Administration locale.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021;
- vu le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2021-576 du 03 novembre 2021 portant approbation des statuts du Centre de Formation pour l'Administration locale ;
- vu le décret n° 2022-605 du 02 novembre 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale ;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur proposition du Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance locale,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 février 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Centre de Formation pour l'Administration locale les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Cyrielle AHOUANDOGBO PERROT**, représentante de la Présidence de la République ;
- monsieur **Crespin GUIDI**, représentant du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale ;

- madame Salmah ASSOUMA, représentante du Ministère de l'Économie et des Finances :
- monsieur **Gilbert Nounagnon AMINOU**, représentant du Ministère du Travail et de la Fonction publique ;
- monsieur **Nassirou ADJIBI**, représentant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- monsieur **Aboubacar NOMA AMADOU**, représentant du Ministère des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle ;
- monsieur **Gatien ADJAGBONI**, représentant de l'Association nationale des Communes du Bénin.

Article 2

Monsieur **Crespin GUIDI** est nommé président du Conseil d'administration du Centre de Formation pour l'Administration locale.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (3) ans et court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance locale et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2020-411 du 26 août 2020 portant nomination des membres du Conseil d'administration du Centre de Formation pour l'Administration locale ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 07 février 2024

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Ministre d'Etat

Le Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance locale,

Raphaël Dossou AKOTEGNON

AMPLIATIONS: PR 6; AN 4; CS 2; CC 2; C. COM 2; CES 2; HAAC 2; HCJ 2; MDGL 2; MEF 2; AUTRES MINISTERES 20; SGG 4; INTERESSE 7; JORB 1.